Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 41 (1961)
Heft: 1: La Suisse et l'Europe

Artikel: L'avenir politique des "Six"
Autor: Couvreu, Raymond / Peyrefitte, Alain
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887591

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'AVENIR POLITIQUE DES "SIX"

Une interview de M. Alain PEYREFITTE, député de la Seine-et-Marne, représentant de la France à l'Assemblée parlementaire européenne

1° *Dans les premières années de son existence, le Marché Commun s'est consolidé en tant qu'organisme économique. Quelle importance attache-t-on maintenant dans les milieux gouvernementaux français à son contexte politique?*

— **Le Marché Commun constitue maintenant une réalité. Les différents abaissements douaniers et contingentaires ont développé les échanges, orienté les investissements. Il reste cependant beaucoup à faire. Le Traité de Rome a en effet un double aspect. C'est d'abord une union douanière et nous avons pu assister, grâce à la décision d'accélérer le rythme de la période transitoire, à sa mise en place. Mais c'est également une communauté économique, ce qui suppose la définition d'une politique commune dans un certain nombre de domaines : agriculture, transports, harmonisations sociales, fiscales, coordination des législations. Or, il faut bien le reconnaître, dans cette voie nous sommes assez en retard. Une des raisons de ces retards s'explique par l'absence de volonté politique des gouvernements. C'est dans ce sens que l'on a pu dire que l'économique divise et que le politique unit. Nous en sommes en effet arrivés, en matière de construction européenne à six, à ce point, où certaines questions achoppent à force d'être traitées par des experts beaucoup trop près des intérêts de certains particuliers ou de certains groupes de pression. C'est en prenant de la hauteur et un peu plus de recul politique que l'on arrive à sauter les obstacles. A force de s'occuper des arbres, on perd quelquefois le sens de la forêt (dont le développement suppose souvent que l'on sacrifie quelques arbres). C'est le sens des propositions faites l'été dernier par le Gouvernement français, qui avait essentiellement pour but de permettre de couronner les communautés économiques par la construction politique qui leur donnera tout leur sens.**

L'Assemblée parlementaire européenne de Strasbourg

— Pour que ce prolongement politique fût efficace, il fallait éviter un certain nombre d'écueils. Tout d'abord, que la nouvelle construction se contente d'ajouter un organisme de plus à la liste des sigles, déjà fort encombrée. Il fallait que ce soit un organisme efficace, si possible sans étiquette, mais avec un contenu. C'est dans cet esprit d'ailleurs que doivent être bannies les querelles de mots et l'opposition entre fédération et confédération. Les gouvernements, pour parfaire leur intégration économique, et d'autre part pour étendre leur union à d'autres domaines, ceux de la politique étrangère, de la défense ou de la culture, avaient besoin de se rencontrer plus souvent. Ce fut le sens des propositions faites par le Gouvernement français. Peu importe le nom que l'on donne à ce rapprochement. L'essentiel c'est d'aboutir.

2° Vers quelle solution marche-t-on et, dans votre esprit, laquelle répond le mieux à ce qu'attend la France de l'union de l'Europe?

— Si l'union économique a montré l'urgence ou du moins la nécessité d'une union politique, il ne faut tout de même pas abaisser la portée de cette grande entreprise en en faisant une question d'opportunité. La création d'une union politique était déjà inscrite en filigrane dans les traités de Rome et de Paris. Si le traité de Rome est né des cendres de la C.E.D., des cendres du projet de communauté politique de l'Assemblée ad hoc, c'est parce qu'il était considéré comme le meilleur moyen de procéder par étapes et d'une manière réaliste, vers la voie d'une unification plus complète. Dans son préambule, le traité de Rome rappelle d'ailleurs que les signataires sont « déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ». Les fondements c'est l'économie, l'union plus étroite c'est l'union politique. Il y a donc, dans cette évolution, un double phénomène : une volonté concertée de créer un jour un ensemble politique, l'économique doit tendre vers le politique et, dans ce sens, l'économie constitue une pédagogie de la politique. Mais également, on a assisté à une interaction qui n'était peut-être pas aussi évidente dans l'esprit des promoteurs de cette idée : c'est que l'unité économique présuppose une union politique. Il est vrai de dire que l'habitude des échanges sur le plan économique facilite un rapprochement politique. Mais il n'est pas moins vrai que l'absence de contacts sur le plan politique fait ressortir l'insuffisance des échanges purement économiques.

3° La nécessité politique d'une union s'affirme-t-elle au gré du temps ou, au contraire, estimez-vous que ce sont plutôt des faits économiques ou commerciaux qui imposent l'adaptation des économies nationales aux grands ensembles?

4° Les petits pays — la Suisse ou la Hollande — attachent de l'importance à pouvoir faire entendre leur voix. Comment pourront-ils le faire dans un ensemble politique européen, fédéral ou confédéral?

— Les préoccupations de ces pays sont tout à fait compréhensibles. Le cas de la Hollande mérite notamment qu'on s'y arrête. Par deux fois, au moment des discussions sur l'accélération, elle a invoqué ses difficultés en matière agricole, ce qui a failli empêcher les Six de prendre des décisions. Tout récemment encore, au cours de la conférence de Paris, elle a soulevé le préalable de la présence britannique et s'est opposée à ce que l'on définisse d'ores et déjà la périodicité des rencontres des chefs de gouvernement. Dans les deux cas, on a tenu compte des préoccupations de la Hollande et l'on s'est efforcé de trouver des solutions de compromis. La construction européenne, loin de brimer les petites nations, rehausse leur pouvoir et donne à leurs demandes une portée sans proportion avec leur importance politique ou économique réelle. Lorsque les Pays-Bas ou la Suisse se trouvent dans une enceinte internationale, le fait d'avoir coordonné leur attitude avec leurs partenaires de la C.E.E. ou de l'A.E.L.E., leur donne une autorité multipliée par 6 ou par 7, puisque toutes les autres voix viennent s'ajouter à la leur pour soutenir une politique à laquelle ils ont puissamment contribué. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, plus un pays est petit, plus il a intérêt à s'associer. A la limite, c'est plutôt un grand pays qui perdrait son indépendance. Enfin, il est clair que, pour les questions politiques qui concernent plus directement l'un des pays qui feraient partie de l'ensemble, il faut, dans un premier temps, admettre la règle de l'unanimité, de façon à donner à chaque membre d'égales garanties.

5° Quelles sont les chances d'une confédération à Six, à Treize ou à Dix-huit?

— Les « Six » ont engagé un mécanisme irréversible, qui doit les amener tôt ou tard à un certain degré d'union politique, qui pourrait même aller un jour jusqu'à la création d'un conseil commun responsable devant une assemblée commune. Les choses n'en sont pas encore là, mais les réunions périodiques peuvent les faciliter. Il importe toutefois de ne pas aller trop vite, à cause tout d'abord des exemples du passé, et également pour que d'autres pays comme les 7 de l'A.E.L.E. puissent éventuellement participer à ce concert commun. Je crois que les Six peuvent constituer un tronc autour duquel viendront se greffer d'autres branches. Le nombre des rameaux dépendra de la bonne volonté de chacun. Là encore, il faut montrer le mouvement en marchant, en ne marchant pas trop vite pour que les autres ne s'essouflent pas, mais en ayant cependant assez fière allure pour qu'ils aient envie de vous rejoindre. C'est une des difficultés de ce petit sommet Européen : il ne doit pas être trop élevé, afin de ne pas décourager, ni trop bas, afin de ne pas décevoir.

6° Comment envisagez-vous le fonctionnement d'un ensemble européen sans autorité supranationale?

— Il faut également ici s'entendre sur les mots. Qu'appelle-t-on autorité supranationale : J'y vois trois sens : c'est une autorité qui a, par rapport aux gouvernements, une certaine indépendance. Mais cette indépendance peut être de trois sortes :

a) Tout d'abord une certaine indépendance de pensée. C'est en ce sens que l'on dit que les fonctionnaires de tel ou tel organisme s'élèvent au-dessus des préoccupations nationales pour trouver des solutions de compromis. Pour ce faire, il suffit d'avoir un certain souci d'efficacité et le sens des intérêts supérieurs de la communauté. Il n'est pas besoin pour cela d'être dans une autorité supranationale. Quand deux points de vue opposés s'affrontent, il est nécessaire de trouver une solution médiane, ou bien c'est le blocage. Or, l'expérience prouve qu'il vaut mieux que les protagonistes adoptent cette solution eux-mêmes, quitte à ce qu'elle leur soit suggérée par une commission de contact jouant le rôle d'honnête courtier.

b) L'autorité « supranationale » peut disposer d'une indépendance de décision. Cette indépendance est prévue dans le Traité C.E.C.A. mais n'a pratiquement jamais joué; elle a été écartée du traité de Rome : en général, c'est le Conseil des Ministres qui décide, sur proposition de la commission. Seuls les gouvernements sont responsables. Comment une autorité irresponsable pourrait-elle prendre une décision contre le gré des gouvernements?

c) Enfin, l'autorité supranationale peut porter sur l'indépendance en matière d'exécution. On peut en effet craindre que certaines décisions ne soient pas exécutées, et il peut paraître bon qu'une autorité indépendante surveille ces décisions. C'est surtout ce rôle de contrôle qui est important, encore qu'on puisse, dans ce domaine, également compter sur l'intérêt des autres gouvernements qui peuvent se plaindre de la non-exécution.

On ne voit donc pas pourquoi un ensemble européen, qu'on l'appelle confédération ou union politique, ne pourrait pas fonctionner par une étroite conjugaison des politiques gouvernementales, sans avoir recours à une autorité « supranationale »; mais bien sûr, avec autant de comités de travail et de commissions de contact que ce sera nécessaire.

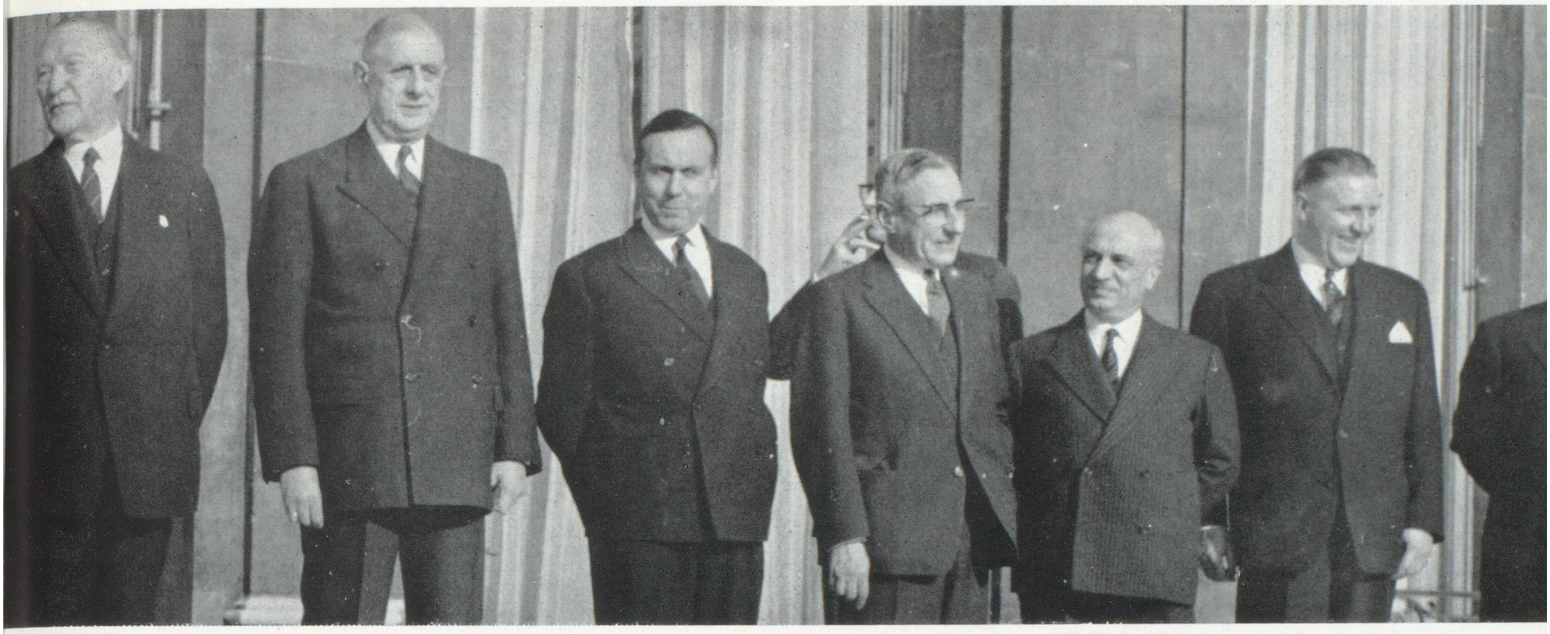

Le « petit sommet européen », comme le qualifie M. Peyrefitte

— Le processus engagé par les Six me paraît bon non seulement pour eux-mêmes, mais pour les autres. La communauté économique appelle déjà la communauté politique : je dis bien communauté, c'est-à-dire plus qu'une union douanière. Ce à quoi nous attachons le plus d'importance, c'est l'intégration économique. C'est celle-ci qui demande les premiers efforts d'harmonisation, de coordination, de fixation d'une politique commune. Lorsqu'on parle de cohésion, on a le souci d'abord d'éviter que tous les blocs ne s'effritent à cause de leur disparité. Voyez par exemple les différences entre les Conseils des Ministres de la C.E.E. et ceux de l'A.E.L.E. Dans le premier cas, on a l'impression que les décisions sont longues, laborieuses, lourdes à porter. C'est que le travail se fait en profondeur. C'est que toute la vie des 170 millions d'habitants risque de se trouver bouleversée aux termes de ces décisions. Un jour, une solution harmonieuse, peut-être à mi-chemin entre ces deux conceptions d'union économique, pourra être trouvée. Les difficultés techniques ne sont jamais insurmontables. La volonté politique d'aboutir permet toujours d'y trouver des solutions. N'est-ce pas La Rochefoucauld qui l'a dit : « Rien n'est impossible, il y a des voies qui conduisent à toutes choses, et si nous avions assez de volonté, nous aurions assez de moyens. »

7° La réussite du Marché Commun en fait un pôle d'attraction. Ne pensez-vous pas qu'en réalisant d'abord une grande union économique on donnerait à l'Europe la cohésion qui lui manque?

— L'étroitesse du monde exige que le parti de la liberté se regroupe et se renforce en face d'une autre idéologie qui pourrait un jour l'obliger à disparaître. Pour cela, il faut que quelques peuples de l'Occident, qui sont prêts à sacrifier certains de leurs intérêts immédiats pour se mettre au service de cette cause commune, s'unissent. Cette union n'est pas faite pour arbitrer un conflit entre deux colosses, comme on l'a malheureusement si souvent répété. Elle est faite pour le rendre impossible, en ôtant au bloc offensif de l'Est toute tentation de profiter des divisions de l'Europe pour combler le vide de puissance qu'elle représente, et à l'Amérique toute tentation de se cantonner dans la défense de son propre sol, par découragement devant l'incapacité des Européens à s'entendre entre eux, et par recours à une stratégie périphérique qui offre pour elle l'avantage du moindre effort.

8° Pensez-vous que l'Europe politique de l'avenir doive devenir une troisième « force » entre les deux blocs ou garder une orientation « atlantique »?

Propos recueillis par Raymond COUVREU.